

**Décision prise dans le cadre de la délégation
du conseil d'administration,****LE PRESIDENT,**

- Vu** le code de l'Education, notamment ses articles L.712-2, L.712-3, D 719-48 et suivants ;
- Vu** le décret 2011-1169 du 22 septembre 2011 portant création de l'Université de Lorraine ;
- Vu** le procès-verbal de proclamation des résultats de l'élection du président de l'Université de Lorraine en date du 23 mai 2017 ;
- Vu** la délibération du conseil d'administration de l'Université de Lorraine en date du 23 mai 2017 portant délégation au Président,

DECIDE**Article 1**

Les tarifs pour l'inscription au colloque plasticité organisé par l'Institut Jean Lamour du 9 au 11 avril 2018 sont fixés conformément au tableau ci-dessous :

Droits d'inscription	Montant	Catégorie(s) de participants
Plein tarif	190,00 €	Post doctorants – Chercheurs permanents
Tarif réduit 1	120,00 €	Communicants doctorants hors UL

Article 2

La présente décision entrera en vigueur à compter de sa publication et de sa transmission au Recteur.

Article 3

Le directeur général des services ainsi que l'Agent comptable de l'Université de Lorraine sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera affichée à la Présidence, dans les locaux de l'Institut Jean Lamour et publiée sur le site internet de l'Université.

Fait à Nancy, le 5 décembre 2017



Pierre MUTZENHARDT

12 DEC. 2017

Affiché à la Présidence et transmis au Recteur, Chancelier des Universités le